****

Projet de soutien d’entrepreneuriat féminin Incubateur Sounga Nga 2016

- Dossier de candidature et Règlement -

**Le dossier de candidature complété doit respecter le format suivant :**

- Police de caractère ARIAL, taille 11 ; ou sous forme manuscrite.

- Dossier d’inscription à remplir en respectant les cases créées à cet effet. La candidate devra respecter ce format et de ne pas dépasser la taille des cases proposées.

- La candidate doit signer la dernière page du règlement.

- Les dossiers ne respectant pas les consignes ne seront pas pris en compte.

**A VOTRE ATTENTION :**

. Veuillez svp **joindre** **votre CV complet et votre photo** lors de l’envoi de ce document.

. Si vous rencontrez des difficultés lors de la rédaction de vos réponses, vous pouvez demander une aide en écrivant à cette adresse mail : [**contact@fondationsounga.org**](mailto:contact@fondationsounga.org)

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**1 🢂VOTRE PROFIL (ou personne à contacter)**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Présentation synthétique de votre profil :

**2 🢂VOTRE PROJET (ou activité débutée depuis moins de 5 ans)**

Projet déjà Existant ? (Si oui, préciser la date de démarrage effectif de l’activité) :

. Oui (+date de début d’activité) :

. Non :

Nom du projet / de la société :

Secteur d’activité :

Nombre de salariés :

Adresse :

Site Web (si existant) :

**3 🢂VOTRE ACTIVITE**

Comment gagnez-vous ou allez-vous gagner de l’argent ?

Par la vente de produits, de services etc. ?

Décrivez votre projet  svp :

Décrivez votre concurrence, directe ou indirecte :

**4 🢂VOTRE EXPERIENCE**

- Votre équipe est-elle déjà constituée : Oui / Non

- Votre / vos produit(s) ou vos services sont-ils déjà commercialisables : Oui / Non

Préciser :

- Produit déjà testé auprès d’une clientèle : Oui / Non

- Lieu de vente déjà identifié : Oui / Non

- Prospects identifiés : Oui / Non

- Clients existants : Oui / Non

- Lancement commercial en cours : Oui / Non

- Chiffre d’Affaires supérieur à 0 : Oui / Non

- Action de communication réalisée : Oui / Non

- Financement de démarrage déjà mobilisé : Oui / Non

- Visibilité financière à 6 mois : Oui / Non

Présentez les prochaines étapes importantes du projet selon vous et votre planning de projet

(dans les 6 prochains mois) :

**5 🢂INNOVATION / DIFFERENCIATION SUR VOTRE MARCHÉ**

*Aide à la rédaction :*

*« Innovation / différenciation » : il s’agit ici de la valeur ajoutée, de l’innovation, de la nouveauté que votre projet pourrait amener sur votre marché par rapport à votre concurrence. Il peut s’agir d’une nouveauté en termes de produit, de service, de marketing, de communication, de modèle économique, d’usage, de mode de vente, etc.*

**Décrivez la situation actuelle de votre projet**

(Décrivez la de la manière la plus objective et chiffrée possible)

Décrivez si possible le marché dans lequel vous évoluez, ses caractéristiques : sa taille, ses forces et faiblesses, les opportunités, vos concurrents, les fournisseurs, les acteurs de référence (les plus importants).

**Votre offre**:

En quoi est-elle différente de l’existant, de celle de vos concurrents ?

Quelle est la différence majeure entre votre offre et celle de vos concurrents ?

Quel est votre principal avantage concurrentiel et en quoi est-il susceptible de faire la différence avec vos concurrents et de séduire vos futurs clients ?

Décrivez svp votre innovation si vous pensez que votre entreprise est innovante ?

3/ **Pouvez-vous maintenir cette différenciation / cette innovation dans le temps par rapport à vos concurrents ?**

Sous forme d’image de marque, de savoir-faire spécifique, de relations privilégiées avec les fournisseurs, de lieu de vente stratégique... ?

Oui / Non

**Si oui, précisez :**

**6 🢂 ELEMENTS FINANCIERS**

**Décrivez votre budget prévisionnel**

Pouvez-vous évaluer vos besoins financiers (en terme d’achats, de frais de production, de frais commerciaux, de frais juridiques...).

**Quelles sont vos perspectives en termes de chiffre d’affaires et de nombre de salariés (sur 1 an) :**

**7 🢂SYNTHESE DE VOTRE PROJET**

**1/ Quels sont vos atouts / vos forces au démarrage de votre projet ?**

Votre équipe ? Vos partenariats ? Vos moyens financiers ? Votre réseau ?...

**2/ Les principaux risques de votre projet**

L’accès au financement ? Les contrats avec des fournisseurs ? Les difficultés d’ordre logistiques ou réglementaire ?...

**8 🢂 VOS BESOINS IMMEDIATS ET VOS ATTENTES PAR RAPPORT À CE PROJET DE SOUTIEN SOUNGA NGA**

**En termes d’accompagnement :**

**Accompagnement individuel ? Formation collective ? Mise en réseau ? …**

*Hiérarchisez vos principales attentes par rapport à Sounga Nga.*

**En termes de financement**:

Quels sont vos besoins pour accompagner la phase de démarrage de votre projet (administratif, juridique, commercial, production..) ? Recensez les ressources mobilisables au démarrage (capital familial, épargne, micro-crédit, banque...).

*Détaillez vos besoins et ressources :*

**9 🢂 LE PLANNING DE L’INCUBATEUR SOUNGA NGA**

**Planning :**

- Appel à candidature, dépôts de vos dossiers : du 04/07 au 22/07/2016 ;

- Pré-sélection et sélection des dossiers (sur la base des dossiers reçus, puis sélection à l’oral des candidates pré-retenues à Brazzaville) : du 25/07 au 26/08/2016 ;

- Annonce des candidates retenues : du 29/08/2016 au 02/09/2016 ;

- Intégration au sein de l’incubateur : du lundi 31/10 au 09/12/2016.

**10 🢂 COMMENT ENVOYER VOTRE DOSSIER REMPLI ?**

**Votre dossier rempli doit être envoyé à l’adresse mail suivante pour être traité :**

[contact@fondationsounga.org](mailto:contact@fondationsounga.org)

**IMPORTANT** :

- Merci svp de signer et indiquer « Bon pour Accord » à la dernière page de ce document, après avoir lu le règlement.

- Joindre à ce document votre CV complet et votre photo.

**REGLEMENT**

**Notice technique**

**Le présent règlement signé et indiquant « Bon pour Accord » devra être annexé au dossier.**

***ATTENTION : les dossiers ne respectant pas les consignes ne seront pas pris en compte.***

**Article 1 : Objet de l’appel à projets**

SOUNGA est une fondation à but non lucratif fondée en 2015 au Congo (adresse 022, rue Ndouo plateaux des 15 ans, Moungali, Brazzaville), par sa Présidente, l’entrepreneuse Danièle SASSOU NGUESSO (Numéro d’agrément 523/015/DGAT/DER/SAG).

SOUNGA veut dire « Aide » en Lingala (langue Bantu).

SOUNGA a pour vocation de mettre en lumière ces femmes qui ont réussi à dépasser les entraves sociétales et qui contribuent au développement du pays par leurs efforts.

Elles doivent devenir des modèles pour toutes ces jeunes filles africaines afin de porter la communauté féminine vers une émancipation effective.

SOUNGA a également pour ambition d’aller à la rencontre de ces femmes qui connaissent tous les jours des entraves à leur épanouissement, de les écouter, de leur donner la parole et de les aider à acquérir plus d’autonomie en leur offrant les moyens d’entreprendre grâce à des actions portant sur la formation et le microcrédit.

Dans ce cadre, la fondation a créé en 2016 le premier incubateur réservé aux femmes du Congo, baptisé SOUNGA NGA.

L’incubateur SOUNGA NGA souhaite apporter un nouveau regard sur l’entrepreneuriat féminin en Afrique Centrale. Pour cela, il accompagne les femmes qui ont des projets de création d’entreprises innovants et créateurs d’emploi, dans le secteur de l’alimentation, de l’artisanat, des services aux entreprises ou aux particuliers (couture, entretien du domicile etc.), des nouvelles technologies, ou qui sont déjà impliquées dans ce type de projets et ambitionnent de se développer fortement.

Chaque entrepreneuse qui rejoint l’incubateur SOUNGA NGA est suivie par un responsable d’accompagnement tout au long de son parcours, en deux temps : le premier lors de la sélection du projet et l’intégration de l’entrepreneuse au sein du dispositif, et le deuxième lors des 6 semaines du programme d’appui.

L’incubateur SOUNGA NGA propose également un suivi post-incubation sur la première année d’exercice de l’entrepreneuse, afin d’optimiser les chances de succès de la jeune entreprise, renforcer sa crédibilité auprès de l’environnement bancaire et institutionnel, et ainsi consolider la viabilité de la jeune entreprise.

La fondation SOUNGA, représentée par sa Présidente Danièle SASSOU NGUESSO, porteur principal de cet appel à projets,

En partenariat avec la Banque Postale du Congo et Aries Investissements ;

Organisent un appel à projet dont l’objectif est de sélectionner des femmes souhaitant bénéficier d’un appui structuré pour la mise en œuvre de leur projet de création d’entreprise, en les intégrant au sein de l’incubateur SOUNGA NGA, qui est un programme d’accompagnement personnalisé et collectif ; mais également avec l’allocation possible de moyens, notamment une contribution au financement de leurs projets sous forme de prêt d’amorçage SOUNGA NGA (micro-crédit).

**Article 2 : Personnes pouvant participer**

Cet appel à projets est ouvert à toutes les femmes congolaises ayant un projet de création d’entreprise. Le projet sélectionné doit présenter un caractère d’ »innovation », c’est à dire être fondé sur une idée créative ou une invention ayant identifié son marché, en différenciation / rupture avec l’offre actuelle sur le marché.

Une femme impliquée dans une activité / entreprise récemment créée, se trouvant face à un projet à fort potentiel de développement, et ayant un besoin d’accompagnement pour sa croissance, peut également être éligible à cet appel à projets.

Tout participant mineur devra joindre au dossier de candidature une autorisation écrite signée par le (ou les) titulaire(s) de l’autorité parentale et indiquant qu’il(s) se porte(nt) garant(s) du respect par le participant de l’ensemble des dispositions des présentes.

Les porteurs de projets dont un membre de la famille (filiation directe, conjoints) est collaborateur ou élu de l’organisateur, de ses partenaires ou des institutions dont un/des membre(s) fait partie du jury, ne pourront pas participer au présent appel à projet.

Le jury se réserve expressément le droit de désigner moins de lauréates si le nombre de candidatures conformes aux critères fixés est inférieur à 10.

**Article 3 : Gains**

20 lauréates au plus seront sélectionnées en entrée d’incubation et bénéficieront chacune :

* d’une intégration au sein de l’incubateur SOUNGA NGA pour une période de six semaines
* D’un accès à des locaux au sein de la fondation SOUNGA ou d’un partenaire associé (optionnel, modalités à définir)

Dix lauréates seront sélectionnées et bénéficieront chacune :

* D’un prêt d’amorçage SOUNGA NGA afin de les accompagner dans leurs investissements de démarrage.

En cas de candidature collective (équipe-projet), le micro-crédit sera remis à la porteuse de projet stipulée dans le dossier.

Le jury se réserve expressément le droit de désigner moins de lauréates si le nombre de candidatures conformes aux critères fixés est inférieur à 3.

**Article 4 : Modalités de participation**

Les candidates devront remplir le dossier de candidature, avec les modalités administratives décrites dans le dossier.

De manière générale, les candidates doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet au regard de l’état d’avancement actuel et les contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par la candidate ou par un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du jury

Les frais éventuels engagés par les candidates pour la participation au concours ne feront pas l’objet de remboursement.

**Article 5 : Sélection des lauréates**

Les dossiers réceptionnés devront faire preuve de la plus grande cohérence, mettant en valeur l’expérience de la porteuse de projet, et sa bonne connaissance du marché visé.

Les critères sur lesquels les projets seront évalués sont les suivants :

* 1. Expérience, légitimité et engagement de la porteuse de projet
  2. Pertinence de la réflexion et cohérence d’ensemble du projet
  3. Ambition du projet, au minimum la création d’emploi de la porteuse de projet (auto-emploi), et si possible contribuer à susciter des créations d’emploi supplémentaires.

A chaque critère sera attribuée une notre par chacun des membres du jury, chaque critère ayant une importance égale. Les lauréates seront désignées par les notes moyennes les plus hautes.

**Article 6 : Composition du jury**

Le jury est composé de quatre membres décisionnaires :

* La Présidente de la fondation SOUNGA, Danièle SASSOU NGUESSO (ou un représentant expressément désigné), agissant en qualité de Présidente de séance,
* L’animateur de l’incubateur SOUNGA (ou un collaborateur expressément désigné),
* Une femme entrepreneuse,
* Un(e) représentant(e) des partenaires mobilisés autour de l’incubateur,
* par ailleurs peuvent assister (sans droit de vote) :
  + un représentant de XXX,
  + un représentant de XXX,
  + un représentant de XXX, et autre partenaire éventuel.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

En cas d’ex-aequo, la Présidente de séance aura la responsabilité de la décision finale qui sera alors irrévocable.

Suite à une première sélection sur dossier, associant notamment la diaspora congolaise, les candidates retenues passeront à l’oral devant un jury.

**Article 7 : Engagements des lauréates**

Toute porteuse de projet lauréate s’engage à :

* S’investir personnellement de façon active dans l’aboutissement de leur projet en vue de créer / développer leur entreprise au Congo, au sein du programme d’incubation proposé par la fondation SOUNGA
* Mentionner dans toute communication ou déclaration qu'elles sont lauréates de l’appel à projets de l’incubateur SOUNGA NGA de la fondation SOUNGA ; participer à toute action de la fondation SOUNGA visant à communiquer sur ce programme, en accordant toutes les autorisations nécessaires (droit à l’image etc.).

Pour tout type de considération, même non motivée, les lauréates auront la possibilité de se retirer de l’appel à projets.

Dans ce cas, le jury pourra se réunir de nouveau pour désigner une nouvelle lauréate.

**Article 8 : Intégration au sein de l’incubateur SOUNGA NGA**

La porteuse de projet bénéficiaire s’intégrera au sein de l’incubateur SOUNGA NGA pour un programme d’une durée de 6 semaines.

Une convention d’incubation fixera les engagements et obligations réciproques des deux parties.

Le présent appel à projet intègre également une possibilité de recours au prêt d’amorçage SOUNGA NGA, pour dix entrepreneuses. Celui-ci sera déterminé en fin de parcours d’incubation, et sera octroyé aux entrepreneuses ayant fait le plus preuve d’implication au cours du programme d’incubation, dont les besoins sont bien en cohérence avec le prêt d’amorçage, et qui ont les projets présentant les perspectives de développement les plus importantes et leur assurant une autonomie financière maximale.

Une convention spécifique de prêt d’amorçage fixera les engagements et obligations réciproques des deux parties.

**Article 9 : « Remise des prix »**

Les lauréates seront contactées au plus tard 15 jours après la sélection de leurs dossiers. Passé ce délai, les porteuses n’ayant pas été contactées devront considérer qu’elles n’ont pas été désignées lauréates.

Une cérémonie d’accueil sera susceptible d’être organisée pour récompenser les lauréates et initier le début officiel de la phase d’intégration.

**Article 10 : Confidentialité**

Afin de respecter la confidentialité des projets, les personnes ayant accès aux dossiers (organisateurs, membres du jury), auront toutes préalablement signé un engagement de confidentialité.

Par ailleurs, il ne sera pas communiqué vers l'extérieur sur le contenu des projets sans l'accord écrit préalable de leurs porteuses.

**Article 11 : Propriété intellectuelle**

Si certains projets valorisent une innovation protégée par un brevet industriel ou toute autre forme de propriété intellectuelle, les porteuses de projets déclarent détenir les droits de propriété intellectuelle du projet qu’elles présentent.

**Article 12 : Informations et communication**

Les candidates et lauréates autorisent l’organisateur à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise, la description non confidentielle de leur projet indiquée sur la fiche de candidature et les photos prises dans le cadre de l’appel à projets, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours, y compris sur leur site internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

**Article 13 : Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l’organisateur, dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi congolaise. Tout différend né à l’occasion de cet appel à projets fera l’objet d’une tentative de règlement amiable. En cas d'échec, seuls les tribunaux du ressort de Brazzaville seront compétents.

**Article 14 : Limite de responsabilité**

L’organisateur, la fondation SOUNGA, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d’événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent concours, à l’écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L’organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d’aucune sorte vis-à-vis des candidates du fait des fraudes éventuellement commises.

**Article 15 : Acceptation du règlement**

La participation à l’appel à projet implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

|  |
| --- |
| Fait à (ville / localité) : ……………………………………..  Le (date de signature) : …………………….........  Nom de la candidate : …………………………………………..  Signature de la candidate (avec indiqué : « Bon pour accord ») : |